

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 Janvier 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agnan régulièrement convoqué s'est réuni à 18 h30 au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la Présidence du Maire, Georges Flecq.

Présents : 9, Maud Martin ayant donné pouvoir à René Corniaux et Orane Profit à Michel Loison.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard Jeunet.

Ordre du jour

- 1-Validation du précédent Procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2022.
- 2-Taux de reversement de la taxe d'aménagement par la Commune 0 %.
- 2-Fixation du prix d'achat du chemin de desserte des Chereaux par Messieurs Frédéric Dumas et Elie Seroussi.
- 3-Décision de vendre la parcelle Communale boisée D 138 d'une contenance de 35 ares au prix de 10 000 € à Victor et Marie Serroussi.
- 4-Création d'une fosse septique toutes eaux dans la cour de la Mairie côté place selon devis de l'entreprise Laffage.
- 5-Nouvelle tarification de Nièvre Ingénierie.
- 6-Autorisation au Comptable.
- 7-Mise en conformité de l'étang des Amands.
- 8-Recours gracieux auprès de l'ARS contre la fermeture de la maternité d'Autun.
- 9-Questions diverses.

Liste des Délibérations prises lors de la séance du 27 Janvier 2023.

A la demande du Président de Séance, il a été décidé à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessus les questions ci-après :

- Convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14bis rue Jeanne d'Arc-58000 Nevers
- Recours à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie en tant que Maître d'œuvre pour Aménagement et Sécurisation du Bourg de St-AGNAN
- Validation de la facture du géomètre relative à l'agrandissement du cimetière
- Acceptation du devis de la sté **SCTERRA** pour mise en conformité de l'Etang des Amands

Le Procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2022 est validé à l'unanimité.

Délibération N° 1/2023 : taux de reversement de la taxe d'aménagement (0%) : Approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2/2023 : Le prix d'achat du chemin rural de desserte des Chéreaux est fixé à hauteur de 1000€. Les acquéreurs prendront en charge les frais afférents à la vente (publicité foncière, Indemnités et frais de déplacement du commissaire enquêteur et du géomètre) par engagement écrit : Approuvée à l'unanimité.

Délibération N°3/2023 : Le prix de la parcelle Communale boisée cadastrée D 138 est fixé à 10 000 € : Approuvée à l'unanimité.

Délibération N°4/2023 : Devis de l'entreprise Laffage d'un montant TTC de 14 400€ pour création d'une fosse septique dans la cour côté Place : approuvé à l'unanimité.

Délibération N°5/2023 : Les nouveaux tarifs 2023 de Nièvre Ingénierie avec la nouvelle convention d'adhésion sont approuvés à l'unanimité.

Délibération N°6/2023 : Autorisation à donner au comptable en application de l'article 1612- 1 du CGCT modifié par la Loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37 : Approuvée à l'unanimité.

Délibération N°7/2023 : Acceptation du devis de la société SCTerra d'un montant de 3245€ HT pour mise en conformité de l'Etang des Amands : Approuvée à l'unanimité.

Délibération N°8/2023 : Rappel de la Convention de maîtrise d'œuvre ci-annexée passée le 13 Avril 2022 avec l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie : Approuvée à l'unanimité

Délibération N°9/2023 : Acceptation de la facture du géomètre à hauteur de 912€ TTC pour le bornage de la parcelle permettant l'agrandissement du cimetière : Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Délibération N°10/2023 : Acquisition de la parcelle de 1000 m2 pour permettre l'agrandissement du cimetière au prix de 400 € au lieu des 200 € proposé par le Conseil Municipal : Approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, d'une part,

-contresigné une motion signée par les députés de la Nièvre et de Saône-et-Loire s'insurgeant de la fermeture de la maternité d'Autun et, d'autre part,

-exercé un recours amiable auprès du Directeur de l'ARS de la Nièvre comme l'ont fait de leur côté plusieurs autres maires.

Fin de la séance : 20h30.

Le Maire :



Georges Flecq



Le Secrétaire



Bernard Jeunet